

No 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Katia De Conti Kalonji et Christiane Kolla Barnes ainsi que MM. David Chérrix et M. Axel Gubler

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Toutefois, le Président propose une modification de l'ordre du jour. En effet, à la suite d'une confusion, il convient de remplacer au point 11 la pétition PE 017 « Préserver la santé des chiens à Genève », qui avait été classée par le bureau, par la pétition PE 018 « Pour la création de logements avec encadrement pour personnes âgées (I.E.P.A) dans notre commune », dont le traitement avait été ajourné en septembre, à la demande de M. Voignier, afin d'obtenir des informations complémentaires qui seront apportées ce soir.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 23 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
Propositions du Conseil administratif
4. Délibération administrative **DA 171-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 196'000.— TTC (dont CHF 9'351.88 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la démolition partielle du bâtiment principal des Halles de la Fonderie, à la réalisation d'un espace culturel temporaire

à ciel ouvert et d'une ressourcerie de quartier temporaire, parcelle N° 2562 sise 17- 19 avenue Cardinal-Mermillod à Carouge

5. Délibération administrative **DA 175-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'285'000.— TTC (dont CHF 204'029.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile
6. Délibération administrative **DA 177-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 705'000.— TTC (dont CHF 33'565.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'élaboration du projet des espaces publics pour la 1^{ère} étape du quartier Grosselin ainsi que le réaménagement de la rue Jacques-Grosselin (phases SIA 21-31)

Propositions des membres du Conseil municipal

7. Motion **MO 044-2024 P** : « Pour encourager la pratique du sport chez les adolescents et les femmes »
8. Motion **MO 045-2024 P** : « Point d'eau dans le parc de la salle des fêtes »
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétition **PE 018-2024 P** : « Pour la création de logements avec encadrement pour personnes âgées (I.E.P.A) dans notre commune »
12. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 est approuvé par 22 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Visages de la communauté portugaise

J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir l'exposition en plein air "Visages de la communauté portugaise" coorganisée par le Service des affaires culturelles et de la communication et le consulat du Portugal qui se tiendra sur l'esplanade de la Salle des fêtes, avec également quelques photographies présentées dans le foyer du Théâtre de Carouge, du 27 novembre au 22 décembre 2024. Cette exposition met en lumière la richesse et la diversité de la communauté portugaise à travers une série de portraits saisissants et émouvants.

L'exposition est réalisée par le photographe renommé Miguel Valle de Figueiredo. Photographe professionnel depuis 1986, Miguel Valle de Figueiredo a travaillé dans divers domaines tels que l'industrie, l'architecture et l'édition. Il a collaboré avec de grandes entreprises et institutions, et a été récompensé par plusieurs prix prestigieux pour son travail. Ses œuvres ont été exposées dans de nombreuses galeries internationales et il est reconnu pour sa capacité à capturer l'essence des personnalités à travers ses photographies.

J'espère vous voir nombreuses et nombreux au vernissage de cette exposition le 27 novembre à 18h à la Salle des fêtes.

Concerts d'automne

L'automne qui démarre annonce le retour des traditionnels Concerts d'automne qui se dérouleront au Temple de Carouge les trois derniers week-ends de novembre. Cette année, nous vous proposons une série de concerts de musique classique mettant en avant des artistes de talent.

- 10 novembre à 17h : Ensemble Carpe Diem, spécialisé en musique ancienne, interprétera des œuvres de Telemann.
- 17 novembre à 17h : La violoncelliste Estelle Revaz présentera un programme dédié aux Caprices pour violoncelle seul de Clément Ferdinand Barone Dall'Abaco.
- 24 novembre à 17h : Les lauréats de la Bourse Marescotti, dont Iryna Borysova (violon), Mukhammadrizo Ruzmatov (violoncelle), Marvin Kociszewski et Loïc Vallaeys (piano), offriront un concert exceptionnel.

Le concert du 24 novembre est gratuit. Pour les deux autres concerts, les membres du Conseil municipal trouveront les invitations sur CMnet.

Cordon lumineux

Pour rappel, il n'y a pas eu d'allumage en hiver 2022 pour des raisons d'économies énergétiques, selon les consignes fédérales, et le cordon n'avait donc pas été entretenu depuis Noël 2021. Il a été rallumé en 2023 pour les fêtes de fin d'année, suite à la décision du Conseil municipal ainsi qu'à une pétition d'habitantes et d'habitants.

Pour les illuminations de cette année, le Conseil administratif *in corpore* a décidé d'allumer en l'état le cordon, comme en 2023, en assumant de ne pas réparer les tronçons défectueux ; cela, pendant 32 nuits du 2 décembre au 3 janvier pour une consommation de 11'000 kWh.

Comme convenu, le Conseil administratif a également demandé depuis ce printemps à l'administration de poursuivre ses recherches et ses tests dans le but de déposer une délibération prochainement pour changer ce cordon lumineux. Il faut néanmoins savoir qu'il n'existe pas aujourd'hui de cordon parfait et qui réponde à toutes les exigences autant esthétiques qu'énergétiques.

Un cordon est actuellement testé sur plusieurs aspects : la résistance à la pollution, le soleil et les rayonnements UV, ainsi que le froid et la résistance au gel. Nous testons également des boîtiers temporels qui permettent d'allumer le cordon en soirée, l'éteindre la nuit (par exemple de 1h à 6h) et le rallumer, de 6h à 8h, pour celles et ceux qui partent au travail ou vont à l'école, car aujourd'hui le cordon est branché sur l'éclairage public et est donc allumé toute la nuit.

Cela dit, ces tests prennent du temps et nous prévoyons, sur la base de ces derniers, de déposer en 2025 une délibération pour l'acquisition et l'installation d'un cordon de remplacement, ainsi que l'externalisation de sa gestion pendant 5 ans. Il faut à ce titre préciser que les manifestations augmentant de plus en plus année après année. Les équipes communales sont en effet extrêmement chargées et ne sont plus à même de pouvoir s'occuper de cette tâche. Tout cela vous sera présenté et expliqué avec la délibération dans quelques mois. Dans l'intervalle, le cordon actuel sera donc rallumé en l'état pour les fêtes de fin d'année 2024.

Salle Jacqueline Willener

Pour donner suite à la motion récemment traitée par votre Conseil, le Conseil administratif a le plaisir de vous indiquer qu'il va très prochainement baptiser une nouvelle salle de conférences située à côté de la Salle du Conseil administratif, au 2^{ème} étage de la mairie, du nom de Salle Jacqueline Willener. En effet, Jacqueline Willener, qui est née en 1927 et décédée en 2016, est une personnalité carougeoise, féministe, conseillère municipale, députée et première conseillère administrative de Carouge de 1979 à 1991. Elle a également été la première maire femme, en 1980, 1981, 1984, 1985, 1988 et 1989.

Née à Genève, dans une famille nombreuse, elle suit une formation de secrétariat en cours du soir, avant de débiter à 21 ans un apprentissage à la poste. Elle y rencontre son mari, qui s'occupe de l'envoi postal de la *Voix ouvrière*. Elle s'investit dans des associations comme le Mouvement populaire des familles et les Femmes pour la paix et le progrès. Elle rejoint le Parti du Travail dans les années 1950 et elle s'investit dans la vie du parti politique, notamment en assurant une permanence d'aide pour remplir les impôts, pour organiser des tables rondes. Elle déménage à Carouge en 1956 et est élue au Conseil municipal en 1963. Elle siège également de 1966 à 1973 pour le Parti du Travail au Grand Conseil. Cette position lui permet d'agir plus efficacement pour la lutte pour les droits des femmes. En 1979, elle est élue au Conseil administratif de Carouge, dont elle est maire six années durant. Elle est également juge assesseur au Tribunal de

police de 1978 à 1997. Elle perd son mari en 2008, après 50 ans de vie commune. Elle entre dans l'établissement médico-social de Drize en 2015 et décède le 12 avril 2016.

Le Conseil administratif se réjouit de rendre honneur à cette femme et à son parcours par cette attribution d'une salle à sa mémoire.

Applaudissements

Communications de M. Fraomene :

Engagement d'un nouveau collaborateur

Nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement d'un nouveau collaborateur, M. Nelson RIBEIRO CARREIRAS, engagé en qualité d'agent de police municipale, à 100%, dès le 1^{er} octobre 2024.

M. Ribeiro Carreiras a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} octobre 2024 avec enthousiasme et détermination. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises dans le domaine de la sécurité privée et en tant qu'agent de police municipale. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Pique-nique petite enfance sur la place Sardaigne

Chaque année, la Semaine du goût est un moment fort pour les espaces de vie enfantine (EVE) de Carouge durant laquelle les équipes de cuisine et les équipes éducatives proposent divers projets aux enfants, comme la découverte de producteurs, de recettes ainsi que des activités thématiques. Pour cette édition 2024, le thème des céréales a été mis à l'honneur.

Parmi les activités phares de cette saison, a eu lieu, le 19 septembre, un grand pique-nique réunissant sur la place de la Sardaigne les enfants âgés entre 3 et 4 ans, fréquentant les structures d'accueil petite enfance à la journée. Ce moment festif, conçu en collaboration avec les cuisiniers des EVE et validé par le label Fourchette verte, met en valeur leur savoir-faire.

Après avoir chanté diverses chansons et comptines sur le thème de cette année, les enfants coiffés de leur toque de cuisinier ont eu l'occasion de planter « leur totem céréalière » dans d'immenses pots communs et de savourer les mets concoctés par les cuisiniers.

Cet événement symbolise l'importance d'éveiller les jeunes générations au goût et au respect des produits de la terre, tout en valorisant le travail de l'ensemble des acteurs impliqués.

Un livret de recettes est remis aux familles pour prolonger cette découverte à la maison.

Soirée célébrant les plus de 40 ans d'aide aux pays en développement

Le Conseil administratif a eu le plaisir de convier la population à célébrer les plus de 40 ans de la commission extraparlamentaire d'aide aux pays en développement, le lundi 7 octobre à 18h30 au Cinéma Bio. À cette occasion, il a été projeté en avant-première le documentaire « Mujeres del agua » — les femmes de l'eau, au Pérou —, réalisé par le partenaire local Descosur de l'organisation emp'ACT. Cela a permis de mettre en lumière

le projet phare actuellement soutenu par la Ville de Carouge. Cette soirée a été un succès avec la participation de plus de 140 personnes.

Je tiens à remercier tout particulièrement, M. Ghirardi, fondateur de cette commission, les commissaires de la commission COSI (anciennement APED) pour leur présence, ainsi que celle MM. Gilles Mulhauser, Directeur général de l'Office cantonal de l'eau, et Sébastien Genoud pour leurs interventions qui ont permis de recentrer le débat sur les défis en matière de gestion de l'eau, au niveau cantonal et communal.

Communications de Mme Molinari :

Lauréat du mandat d'étude parallèle pour les espaces publics de l'Etoile

Après près d'un an de réflexion et le travail de dix équipes d'architectes-paysagistes, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un lauréat du mandat d'étude parallèle (MEP) pour la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile a été désigné à l'unanimité lors de la délibération finale du collège d'experts le 30 septembre dernier.

Pour rappel, ce MEP s'inscrit dans le cadre du développement du quartier de l'Etoile, l'une des pièces urbaines du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui est appelé à muter progressivement d'un territoire en grande partie industriel vers une nouvelle structure urbaine d'agglomération. Dans ce futur quartier accueillant logements et activités, les espaces publics vont jouer un rôle déterminant dans la cohérence d'ensemble, le lien créé avec les secteurs voisins, la cohésion sociale, la résilience urbaine et l'adaptation au changement climatique.

L'élaboration d'une image d'ensemble pour les espaces publics est ainsi fondamentale. Conscients de ces enjeux, la Ville de Carouge et le Canton (Direction PAV) ont fait le choix d'organiser une procédure de mandats d'étude parallèles, qui a aussi intégré une démarche participative, pour l'élaboration d'un projet d'aménagement des espaces publics de l'Etoile. Cette démarche a fait l'objet de la DA 130-2023, votée par votre Conseil le 19 octobre 2023. Elle a été lancée en janvier 2024 et s'est, pour rappel, clôturée à l'issue d'une sélection en deux tours.

Le collège d'experts regroupait des indépendants dans les domaines du paysage, de l'architecture, du génie civil, de la sociologie et de la mobilité, ainsi que des représentants des autorités du canton et de la Ville, dont M. Antonioli, ancien Président de votre Conseil. Ce collège d'experts a notamment pu fonder ses décisions et recommandations sur les observations formulées par les membres du groupe de suivi de la procédure qui regroupait des représentants de la société civile et des parties prenantes (habitants des quartiers voisins, membres d'associations, représentants de futurs développeurs du site).

Le projet lauréat sera dévoilé par les autorités communales et cantonales le 12 novembre prochain à la Salle de Fête lors du vernissage de l'exposition de l'ensemble des projets. Une invitation avec tous les détails vous parviendra prochainement.

L'exposition sera ensuite visible du 15 au 30 novembre à l'Usine Parker, à Grosselin.

Le travail va se poursuivre avec l'équipe lauréate afin de concrétiser l'image directrice. Pour rappel, concernant l'avancée de la mise en œuvre du secteur Etoile, les abords du Campus Pictet de Rochemont et une première section de la Drize remise à ciel ouvert sont attendus pour 2025. Les prochaines réalisations devraient intervenir en 2028, en coordination avec les développements immobiliers, et s'étendre jusqu'en 2035.

Prix « Rue de l'Avenir »

Le 26 septembre dernier, Carouge a accueilli la Journée Rue de l'Avenir, un événement annuel organisé par l'association Rue de l'Avenir, qui joue un rôle clé d'information technique et de plateforme dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement.

Centré sur la thématique de la cohabitation entre piétons et cyclistes, l'événement s'est déroulé à la Salle des Fêtes et a réuni environ 150 professionnels et autres intéressés par le domaine.

Après Yverdon, Bruxelles, un collectif de Lausanne, Genève, Bâle et Delémont, la Ville de Carouge a reçu, à cette occasion, le prix « Rue de l'Avenir » 2024, en reconnaissance de son engagement en faveur de la thématique abordée lors de cette journée, en particulier dans le cadre de réalisations récentes comme la route de Veyrier, l'extension de la zone piétonne, la rue des Horlogers ou la portion carougeoise de la voie verte d'agglomération.

Théâtre-débat « Le Procès du Commerce Equitable »

Dans le cadre de Carouge Fair Trade Town, la Ville de Carouge collabore avec les Magasins du Monde pour proposer une représentation théâtrale interactive et pleine d'humour, qui questionne nos pratiques de consommation et les échanges commerciaux mondiaux.

La journée, les classes carougeoises du secondaire I et postobligatoire auront l'occasion de s'inscrire pour assister à une représentation.

Le soir, les Carougeoises et Carougeois seront invités à cette soirée conviviale, qui sera suivie d'un échange avec des spécialistes du commerce équitable, ainsi que l'invitée d'honneur, Mme Boonjira Tanruang, productrice de riz et responsable de la Coopérative Green Net en Thaïlande.

La soirée aura lieu le mardi 29 octobre, de 19h à 21h, à la Salle des Fêtes. L'entrée est libre et une dégustation de produits issus du commerce équitable sera proposée à la fin.

Cité de l'énergie : la Ville de Carouge a obtenu le label Gold

L'association Cité de l'énergie a été fondée en 1991. Depuis plus de trente ans, elle réunit les communes suisses, des grandes villes aux petits villages de montagne, qui partagent la conviction que les défis dans le domaine de l'énergie et du climat peuvent être en grande partie maîtrisés grâce à un engagement local et continu. La Suisse compte 475 Cités de l'énergie dont 89 détiennent le label Gold ; 60% de la population vit dans une Cité de l'énergie.

Le nouvel audit Cité de l'énergie a eu lieu en mai 2024. Les objectifs de politique énergétique pour les quatre années à venir – tant au niveau des bâtiments de l'administration que sur le territoire communal – ainsi que le plan d'actions 2024-2027 ont été présentés aux auditeurs.

J'ai le plaisir d'annoncer que la Ville de Carouge vient de recevoir l'évaluation de 359 points sur un total de 470. Avec 76,3% d'atteinte du potentiel, le niveau Gold est atteint.

Les éléments ayant particulièrement fait progresser la commune sont la réalisation du plan directeur de l'énergie et plan climat, la participation proactive au déploiement des

réseaux thermiques (rue du Collège, Promenades, PAV, etc.) ainsi que les démarches auprès des propriétaires immobiliers.

Les suggestions des auditeurs les plus significatives portent sur l'optimisation du patrimoine administratif, le renforcement de la stratégie solaire et de la démarche d'économie circulaire ou encore le développement d'une stratégie eau.

Emission « GO Solutions durables » spéciale Carouge

Le dernier épisode de l'émission, diffusé hier sur Léman Bleu, se déroulait à Carouge. Plusieurs politiques publiques ont été mises en lumière à travers trois reportages :

- L'alimentation durable dans les six restaurants scolaires grâce à une dynamique transversale entre les différents acteurs : Novae Restauration SA, GIAP, label Fourchette verte Ama terra junior, Restaurants sensibles et le Service des affaires sociales,
- le programme Carouge Zero Déchet, dressant le bilan de ce qui a été accompli et explorant les perspectives futures, avec les témoignages d'un ménage participant, d'une professionnelle de la restauration et de ZeroWasteSwitzerland ;
- le chantier de la rue du Collège, chantier témoin de la transition qui s'opère dans la ville avec la construction du réseau de chaleur renouvelable, la lutte contre les îlots de chaleur et l'arborisation avec le contrat de plantation voté par le Conseil municipal en juin dernier.

L'émission sera rediffusée pendant un mois et les reportages vont être publiés sur les réseaux sociaux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission de M. Dominique Jacot

Le Président annonce que M. Dominique Jacot a fait parvenir, par courrier du 20 septembre 2024, sa démission du Conseil municipal pour le 18 octobre 2024. Il invite le secrétaire à donner lecture de la lettre de démission de M. Jacot.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Bureau, Chers collègues,

Par ces quelques lignes, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal avec effet au 17 octobre 2024, suite au Conseil municipal.

Malgré une motivation et une volonté d'agir restées intactes, je suis dans l'incapacité de pouvoir honorer avec la disponibilité requise le mandat de conseiller municipal. En effet, des problèmes personnels rendent ma participation aux séances plénières et commissions difficile. Conséquemment, il est de ma responsabilité de céder mon mandat à une personne pouvant pleinement exercer ces fonctions.

Mon mandat m'a permis de découvrir le fonctionnement parfois complexe de nos institutions. Au-delà des débats parfois stériles, il n'en demeure pas moins qu'un travail exceptionnel et minutieux est déployé en commission par l'ensemble des groupes politiques. Mon mandat s'achève, mais mes convictions demeurent. Merci à toutes et tous pour vos échanges passionnés et passionnants.

En souhaitant que vos travaux se poursuivent dans l'intérêt de l'ensemble de la population carougeoise, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

C'est la deuxième fois que M. Gerster voit M. Jacot partir avant lui. La première fois, ils étaient collègues et M. Jacot, qui partait à la retraite, lui a fait l'honneur de l'inviter pour son pot de départ. C'est à cette occasion que M. Gerster a réellement découvert une personne avec laquelle il collaborait, mais dont il ignorait le grand cœur, l'amitié, la capacité à toucher les gens et à se mettre au service des autres. Avec le covid, le Conseil municipal a vécu un début de législature que l'on peut qualifier de dur. À travers les masques, il était difficile de voir les sourires des conseillers municipaux. Puis le voyage du Conseil municipal, sous la présidence de Julien Barro – qui lui aussi, malheureusement, a quitté ce Conseil –, a eu lieu. C'est alors que les participants ont pu voir arriver ce champion de natation qu'est M. Jacot (il faut en effet savoir qu'il a traversé le lac dans le sens de la longueur), dans une tenue que M. Gerster ne dévoilera pas ce soir, mais qui les a tous fait sourire ou rire. Depuis, l'on sait que les PLR n'ont pas peur non seulement d'afficher leur couleur politique, mais aussi de se montrer avec une tenue que tout le monde n'assumerait pas. C'est le plus beau souvenir que l'on peut garder de M. Jacot, qui est ouvert aux autres, prêt à donner de lui-même et à avancer. M. Gerster mentionne encore que le Conseil municipal perd un expert en sécurité, puisqu'il s'agissait de la profession de M. Jacot, qui ne s'en ira pas très loin puisqu'on le retrouvera peut-être prochainement autour de la politique carougeoise. Au nom du PLR Carouge, M. Gerster remercie sincèrement M. Jacot de tout ce qu'il a apporté à ce Conseil.

Applaudissements

M. Jacot fait part de ces quelques mots :

Chers collègues,

J'aimerais vous dire quelques mots concernant ma décision de démissionner du Conseil municipal. Rassurez-vous, je serai bref.

Comme mentionné dans ma lettre, il m'est de plus en plus difficile de participer aux séances plénières ainsi qu'aux diverses commissions, car je dois me rendre fréquemment au Tessin. Continuer mon mandat dans ces conditions est contraire à mes valeurs et m'indisposerait fortement vis-à-vis des Carougeoises et Carougeois qui m'ont élu.

S'agissant de mon mandat au sein de ce Conseil municipal, sachez que ce fut un réel plaisir, mais surtout un honneur de siéger dans cet hémicycle. Covid aidant, le début de législature a été difficile et peu favorable aux échanges. Je ne peux que le déplorer. Malgré un retour à la normale, les débats d'idées sont encore malheureusement quelques fois limités, raison pour laquelle j'espère sincèrement que certaines dissensions partisans qui enlissent les discussions se muent en véritables dialogues constructifs, ceci en regard des enjeux futurs de Carouge. Aux Pervenches, à l'école – il y a donc très longtemps –, j'ai toujours gardé en mémoire les mots du maître principal qui nous disait : « Il faut dépasser le "je" pour penser le "nous" ». C'est tellement vrai.

Je souhaite remercier tous mes collègues du Conseil municipal, les membres du Conseil administratif, tous les chefs de service, ainsi que l'ensemble des employés de notre belle Ville.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à mes collègues de parti parmi lesquels je me suis toujours senti très à l'aise. Merci à tous et vive Carouge !

Applaudissements

Le Président remercie M. Jacot pour ses propos remplis de sagesse et son engagement durant toutes ces années. Pouvoir siéger avec lui a été un véritable plaisir. Comme le veut la tradition, il lui remet un petit présent de départ.

Voyage du Conseil municipal

La date du voyage du Conseil municipal est confirmée pour les 24, 25 et 26 mai 2025. La visite des archives pourra avoir lieu. Le Président remercie M. Di Stefano pour toutes les démarches qu'il a effectuées à cet égard.

Repas du Président

Le repas du Président aura lieu le 21 janvier 2025. Le Président peut d'ores et déjà annoncer que les participants mangeront bien puisque le repas sera préparé par le cordon bleu du Conseil municipal. Il se réjouit de pouvoir partager ce moment avec eux.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 171-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 196'000.— TTC (DONT CHF 9'351.88 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ À LA DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DES HALLES DE LA FONDERIE, À LA RÉALISATION D'UN ESPACE CULTUREL TEMPORAIRE À CIEL OUVERT ET D'UNE RESSOURCERIE DE QUARTIER TEMPORAIRE, PARCELLE N° 2562 SISE 17- 19 AVENUE CARDINAL-MERMILLOD À CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 8 octobre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe des Verts, Mme Bertholon salue la qualité de ce projet, qui a été présenté en commission par deux représentants de l'association des Halles de la Fonderie, qui connaît bien cet espace puisqu'il l'anime depuis six ans. Le projet complet a été présenté avec sérieux, avec professionnalisme et surtout avec passion par ces représentants. Il est convaincant, tant par la qualité de son aspect culturel, avec des manifestations variées proposées, que par ses qualités de construction, avec notamment un souci de réemploi des matériaux que le groupe des Verts a apprécié. Il s'agit d'une véritable chance à saisir pour faire vivre cet espace en attente du futur de la parcelle. Par conséquent, le groupe des Verts soutiendra la délibération.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste salue également la qualité de la présentation en commission, laquelle a pu juger du sérieux du projet présenté par l'association des Halles de la Fonderie et le collectif La Fonte. Il salue en outre le travail du Conseil administratif et de ses services pour mener à bien ce projet. Il s'agissait de savoir ce que deviendrait ce lieu durant les quelques années à venir, en attendant les futures constructions, sachant que la population est attachée à cet espace qui a accueilli plusieurs manifestations et événements, notamment le Printemps carougeois. M. Etienne rappelle que, pour des questions de sécurité, le bâtiment devait être fermé. Le Conseil administratif s'est démené pour mener à bien ce projet, avec les associations précitées. Le parti socialiste se réjouit du devenir de ce lieu tel que le propose ce projet, avec notamment une buvette ouverte sur le quartier. Le réemploi des matériaux est aussi à relever. Pour rappel, la Commune prend en charge la démolition des éléments qui doivent être démolis, la construction d'une nouvelle toiture et la buvette. Les Carougeoises et Carougeois pourront ainsi bénéficier de ce lieu pour quelques années encore.

M. Barbuzzi signale que, pour le groupe PDC-Vert'libéraux, l'important est de ne pas laisser ce lieu sans aucune activité, alors qu'il peut y en avoir dans l'attente du plan localisé de quartier – le secteur sera alors fortement transformé. Le groupe PDC-Vert'libéraux acceptera la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 175-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'285'000.— TTC (DONT CHF 204'029.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET LA ROUTE DES JEUNES EN LIEN AVEC LE CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ DU SECTEUR DE L'ÉTOILE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 3 octobre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barbuzzi s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barbuzzi répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président rappelle qu'un amendement a été adopté par la commission sur proposition du Conseil administratif. Puis il ouvre la discussion.

M. Kupferschmid relève qu'il est nécessaire d'aménager le carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes, car il permettra d'accéder au futur quartier de l'Étoile, en particulier durant les travaux prévus sur le tunnel à l'avenue de la Praille. Toutefois, ce projet va au-delà : il pense à l'avenir de Carouge, avec un ralentissement du trafic, l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle, l'aménagement d'un cordon boisé et

l'amélioration de la fluidité des transports publics. Il permet d'offrir un environnement urbain de qualité pour le futur des Carougeois. A noter en outre que le projet est piloté à satisfaction par l'Etat de Genève en collaboration avec l'OFROU. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra avec enthousiasme cette demande de crédit.

M. Meyer signale que le groupe socialiste partage l'enthousiasme du groupe des Verts pour cet aménagement, qui est effectivement indispensable en tant que phase dans le cadre d'un projet bien plus important, qui concerne le PAV, la place de l'Etoile, etc. M. Meyer n'a rien à ajouter aux avantages du projet que M. Kupferschmid a mentionnés.

M. L. Antonioli mentionne que la présentation en commission était complète. Le projet est intéressant. Il est effectivement nécessaire d'entreprendre des travaux dans le cadre du développement du quartier de l'Etoile, d'autant plus que le Conseil municipal a appris ce soir que le lauréat du MEP avait été désigné. Toutefois, le PLR a émis un certain nombre de bémols lors de la commission. Le projet a dû être porté relativement rapidement, parce qu'il est en lien avec les projets d'autres partenaires, notamment privés, qui se connecteront à cet aménagement. Le PLR a relevé quelques problématiques, qui ne sont pas encore résolues, ce qui peut sembler étonnant à ce stade du projet. La Commune ne connaît pas la nature des travaux qui auront lieu sur la partie de l'autoroute, ni la façon dont sera gérée cette phase de chantier, par exemple la circulation des camions de la Migros. Il reste donc un certain nombre d'éléments inconnus. Le PLR comprend que le Conseil municipal doit se positionner aujourd'hui sur cet aménagement pour donner le signal fort que la Commune suit le projet de l'Etat. Cependant, il demande que le Conseil municipal ait un retour, vers la fin de l'instruction de l'autorisation de construire mais en tout cas avant le démarrage des travaux. Un point de situation sur les problématiques qui ont été soulevées en commission sera en effet nécessaire, afin d'obtenir les réponses aux questions et éviter que la Commune se retrouve ensuite tributaire d'un trop grand nombre de contraintes et de conflits de circulation dans ce secteur.

Mme Molinari relève, comme mentionné en commission, que ce projet est un puzzle relativement complexe dans lequel la Ville de Carouge détient essentiellement l'espace du trottoir, soit 27% du total. Le projet est effectivement piloté par l'office en charge du génie civil de l'Etat, en collaboration étroite avec l'office cantonal des transports et l'OFROU. Mme Molinari ne voit aucune objection à organiser, le moment venu, une commission d'information sur les retours qui auront été obtenus.

M. Leitner annonce que le groupe PDC-Vert'libéraux soutient la délibération, qui est un pas avant. Il est aussi important de pouvoir amener un peu de verdure dans ce désert de béton et de goudron. Cependant, le groupe PDC-Vert'libéraux invite le Conseil administratif à faire tout son possible pour que dénouer le croisement qui est actuellement prévu entre une semi-autoroute et des piétons et vélos. Il redoute que la solution retenue à ce stade, soit un feu rouge, soit insatisfaisante aussi bien pour les voitures que pour les vélos.

M. Etienne revient d'abord sur la mobilité. Il est vrai que, côté route des Jeunes direction Bachet, la piste cyclable ne semble pas poser de problème. En revanche, du côté Antoine-Jolivet, le parti socialiste invite le Conseil administratif à faire preuve de toute la vigilance requise pour permettre une bonne cohabitation entre les différents usagers. Il s'agit certes d'une route avec un statut supérieur mais, pour le bien-être et la fluidité de toutes les mobilités, une attention particulière doit être portée sur la traversée piétonne et la piste cyclable. M. Etienne aborde ensuite l'arborisation. S'il se réjouit que le projet prévoie un cordon boisé au centre de la route des Jeunes, il a toutefois souligné en commission l'importance d'offrir à ces essences les conditions qui leur permettront de se développer. Le cordon boisé est essentiellement situé sur le domaine cantonal, sauf erreur. En commission, il a été indiqué que toutes les coordinations avaient été faites avec l'office

cantonal du génie civil et l'OCAN. Cependant, M. Etienne sait d'expérience qu'une fois les machines sur place, la situation se complexifie et l'on revient sur certaines décisions. Pour que ces arbres puissent se développer, il faut s'assurer par exemple que le centre de la route des Jeunes est bien en pleine terre et non pas en remblais. Il faut également s'interroger sur l'entretien de ces plantations, qui sera géré par le Canton. M. Etienne espère que tous les efforts seront réalisés pour que ces essences puissent atteindre à terme 20 mètres de haut, comme sur une coupe présentée en commission.

M. Baertschi rappelle que plusieurs membres du Conseil municipal sont allés visiter le PAV, visite en lien notamment avec le contournement de la Drize. Le MEP sur l'Etoile a été évoqué plus tôt. Il s'agit effectivement d'un quartier en mutation. M. Baertschi ne répètera pas ce que plusieurs de ses préopinants ont mentionné. Concernant la piste cyclable, il relève néanmoins que la Commune est, sur ce point, à la fois dans le temps cours et dans le temps long. Elle ne sait pas encore comment le projet évoluera à long terme, mais M. Baertschi pense que toutes ces questions se résoudront en temps voulu. Il relève ensuite que, des deux côtés, les trottoirs sont communaux et appartiennent à la ville de Carouge. Juste au-delà, de l'autre côté de la route des Jeunes, une autre commune est propriétaire du domaine public. C'est cependant à Carouge d'assumer en intégralité « la douloureuse ». A ce propos, M. Baertschi indique qu'il a déposé une question écrite sur le fonds intercommunal d'équipement, dans le cadre de transformations draconiennes. Les montants en jeu sont en effet considérables : CHF 4'280'000.- pour la présente étape, CHF 695'000.- pour le MEP, et bien sûr d'autres dépenses encore à l'avenir. Ce point sera traité le moment venu. Dans l'immédiat, il faut voter la délibération.

M. Ducellier remarque que ce projet est nécessaire pour le développement de ce périmètre, aussi bien au niveau des infrastructures publiques que des infrastructures privées qui vont se construire. Cependant, le groupe PLR s'interroge sur le phasage. Le Conseil municipal a voté un crédit d'étude qui doit amener au dépôt d'une autorisation de construire. Aujourd'hui, le Conseil administratif lui demande de voter un crédit d'investissement, alors que l'autorisation de construire n'a pas été déposée. Dès lors, le groupe PLR a certains doutes sur la fiabilité du crédit d'investissement qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de voter. Des modifications risquent bien d'être apportées à ce budget, puisque la demande d'autorisation n'a pas encore été déposée. Connaissant la grande sagesse du Conseil administratif, M. Ducellier suppose que toutes les réserves ont été apportées.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement préavisé positivement en commission et qui vise à corriger une erreur de plume dans la délibération. L'amendement est le suivant : « *Modification du montant total du crédit de réalisation demandé qui se montera alors à CHF 3'650'000.- et modification du montant alloué à l'activation des prestations effectuées par le personnel communal qui se montera alors à CHF 173'779.-.* » Par conséquent, le montant de l'objet passe de CHF 4'285'000.- à CHF 3'650'000.-.

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 22 oui, 0 non et 6 abstentions.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 177-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 705'000.— TTC (DONT CHF 33'565.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ À L'ÉLABORATION

DU PROJET DES ESPACES PUBLICS POUR LA 1ÈRE ÉTAPE DU QUARTIER GROSSELIN AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-GROSSELIN (PHASES SIA 21-31)

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 3 octobre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barbuzzi s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barbuzzi répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Meyer signale que le groupe socialiste est favorable à ces études qui concernent la première étape du quartier Grosselin. Il s'agit d'un projet exemplaire. En effet, l'apaisement de quartier est un élément important du futur plan directeur. Il fait du reste partie d'une motion que le groupe socialiste avait déposée. Il est évident que, pour un quartier existant, la Commune devra probablement improviser bien plus pour viser cet apaisement. S'agissant ici d'un quartier nouveau, elle a la possibilité de mettre en place d'emblée tous les éléments nécessaires. En conclusion, le groupe socialiste se réjouit de ce projet exemplaire et espère que les délais seront tenus.

Mme Bertholon relève que ce crédit d'étude s'inscrit dans le contexte de la planification du futur quartier Grosselin. Le plan guide et l'image illustrative définissent les principes clés du quartier, parmi lesquels le groupe des Verts apprécie particulièrement l'aspect d'un quartier à faible circulation, avec la priorité aux mobilités actives et aux transports publics. Il apprécie également le souci que le quartier évolue au fil des constructions et qu'il demeure habitable pendant la phase des travaux. Il est important de pouvoir mener ces études, qui doivent être fines, en amont des premiers PLQ qui viendront par la suite. Cela permettra de prévoir des aménagements qualitatifs, notamment d'anticiper les dimensionnements des espaces publics et d'étudier les cheminements des mobilités qui sont amenées à être particulièrement apaisées dans ce quartier. Le groupe des Verts trouve également positif que le périmètre de ces études s'étende d'un côté jusqu'à la Drize, qui sera, dans le futur, à ciel ouvert, et d'un autre côté jusqu'à la place centrale de ce quartier. Ce sont des éléments qui augurent d'un quartier vivant et agréable. Le groupe des Verts espère que les études permettront d'aller encore plus loin dans ce sens.

M. Leitner indique que le groupe PDC-Vert'libéraux soutient cette délibération. Il est en effet important d'avancer à Grosselin, de garder le rythme et ne pas se retrouver subitement dépassé par la Fondation PAV qui imposerait des aménagements à la Commune. Le groupe PDC-Vert'libéraux souhaite cependant attirer l'attention du Conseil administratif sur l'emplacement des parkings. Sans ouvrir la polémique sur le nombre de parkings prévus, il souligne la nécessité d'éviter de tous les entasser en périphérie, en direction du Vieux Carouge. Le périmètre doit être facilement accessible à toutes les personnes qui y habiteront. Par ailleurs, M. Leitner invite le Conseil administratif à réduire au maximum le nombre de bâtiments à préserver dans ce périmètre et à profiter de ce grand espace pour faire un pas en avant vers un quartier avec un minimum de vieux

bâtiments et, par conséquent, une liberté urbanistique. Enfin, il souhaite que la densité soit raisonnable, mais relativement forte, pour éviter que des appétits ne s'ouvrent pour grignoter le parc. Il sait qu'il s'agit d'un sujet qui fâche, mais il faut être conscient que, plus la densité est raisonnable, voire intense à certains endroits, plus la Commune pourra avoir des parcs et des espaces libres de constructions à d'autres endroits.

M. Ducellier tient à remercier l'administration et Mme Molinari d'avoir présenté à la commission l'image et le détail des constructions. Il remercie également les autres partis d'avoir pu apprécier la qualité de ce projet, notamment la densité estimée à 2,3. Il s'agira d'un quartier relativement dense à Carouge, mais avec de nombreux espaces publics qualitatifs et des équipements publics, notamment une école. M. Ducellier espère que, comme indiqué en commission, le Conseil municipal puisse voter le PLQ à la mi-2026 afin de voir ce quartier sortir de terre dans les plus brefs délais.

M. Baertschi évoque le problème de la gestion foncière, qui a également été soulevé dans le cadre de la commission PDCom et qui reste central. L'Etat de Genève est propriétaire d'un certain nombre de parcelles au PAV. La Commune n'en a pratiquement aucune. Il est important qu'elle soit présente au PAV et prenne des initiatives. M. Baertschi mentionne ensuite que, sauf erreur, le Canton veut conserver les halles dans ce périmètre, par exemple les halles Chirat. Cependant, elles pourront être reconverties car elles n'ont pas de valeur patrimoniale marquante. Enfin, il rappelle, comme discuté dans le cadre de la commission PDCom, que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge doit pouvoir trouver certaines possibilités dans ce secteur. Il est important que la politique de l'Etat n'oublie pas la nécessité de construire pour les Carougeois, à travers cette fondation immobilière.

M. Etienne salue lui aussi ce projet. Lors de la présentation, il a relevé deux termes. Il connaissait le terme de pré-verdissement : il s'agit de planter des alignées d'arbres sur un terrain à disposition, quand l'agglomération grandit, en attendant la venue des nouveaux habitants. En revanche, il a entendu pour la première fois au sein du Conseil municipal le terme de pré-paysagement. C'est un terme qui fait rêver – encore faudra-t-il voir comment il prendra forme concrètement. Quant au terme de nature en ville, la Commune l'utilise régulièrement. Il sera cependant nécessaire définir de quelle nature l'on parle : s'il s'agit de faune sauvage sensible, celle-ci ne supporte pas les dérangements et la pression humaine. M. Etienne ne donnera pas un cours d'écologie appliquée ce soir, mais il salue le projet de remise à ciel ouvert de la Drize, ainsi que le parc le long de cette rivière qui permettra aux habitants actuels et aux nouvelles habitantes et habitants de se détendre et se ressourcer.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTION MO 044-2024 P : « POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU SPORT CHEZ LES ADOLESCENTS ET LES FEMMES »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que :

- Selon la réponse du Conseil administratif du 17 janvier 2024 à la question écrite QE 045-2023 de Mme Turgut Bandelier, dans de nombreux clubs de sports carougeois, la part féminine des membres est fortement inférieure à 50%.
- Selon l'étude Sophya 2022 ¹ « Résultats sur le comportement en matière d'activité physique chez les enfants et les adolescents en Suisse »
 - Les filles suisses pratiquent environ 15 minutes de moins de sport par semaine que les garçons et les filles étrangères environ 30 minutes de moins.
 - « A partir de 11 à 12 ans, l'adhésion aux clubs de sport a commencé à diminuer. Chez les adolescents comme chez les jeunes adultes, le nombre de personnes quittant les clubs de sport était nettement supérieur à celui des personnes qui les rejoignent. »
 - « Les enfants et les adolescents des ménages à faible revenu avaient tendance à être moins actifs sur le plan sportif que ceux des ménages à revenu plus élevé. En revanche, le sport scolaire facultatif atteignait les enfants et les adolescents indépendamment de leur milieu socio-économique »
 - « Le sport scolaire facultatif semble mieux s'adresser aux enfants moins actifs que le sport organisé dans les clubs. »
 - « Les enfants et les jeunes qui avaient quitté les clubs de sport étaient deux fois plus nombreux à fumer que les enfants et les jeunes qui faisaient partie d'un club de sport aux deux moments de mesure. »
 - « Les jeunes qui n'ont jamais fait partie d'un club de sport consommaient plus souvent des boissons non alcoolisées. »
- « Sous les préaux, 80% de l'espace est occupé par 10% des élèves, résumé Cléolia Sabot, chercheuse à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne (UNIL). Ces derniers sont en majorité des garçons. »²

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- Pour les clubs de sports carougeois subventionnés dont la part féminine des membres est sensiblement inférieure à 50%, étudier la possibilité d'intégrer aux contrats de prestations un objectif de hausse de cette part, y compris un processus de suivi de cet objectif.
- Pour les clubs de sports subventionnés et non subventionnés dont la part féminine des membres est sensiblement inférieure à 50%, étudier la possibilité de déployer des actions de sensibilisation et de soutien dans l'objectif d'augmenter cette part.
- Etudier les possibilités de continuer à développer des activités proposées par la commune de Carouge permettant à la population féminine de faire davantage de sport.
- Etudier la possibilité de proposer une offre d'activités sportives complémentaires à celle des clubs sportifs, susceptible d'intéresser les enfants et adolescents moins

¹ <https://www.baspo.admin.ch/fr/letude-sophya-voici-comment-les-enfants-et-les-adolescents-bougent-en-suisse>

² <https://www.tdg.ch/un-plan-daction-pour-des-preaux-plus-egalitaires-121798471097>

actifs physiquement et plus particulièrement les filles notamment par :

- *Le sport scolaire facultatif*
- *Dans les préaux, proposer de nouvelles activités physiques*

Les Vert.e.s

Carouge, le 9 octobre 2024

M. Kupferschmid rappelle qu'en réponse à une question de Mme Turgut-Bandelier, le Conseil administratif avait indiqué que certains grands clubs carougeois, parmi lesquels celui qui compte plus de 600 membres, comptabilisent à peine 10% de femmes. Cela a déclenché une réflexion sur la nécessité d'agir. En approfondissant le sujet, un décrochage des jeunes à partir de l'adolescence a été observé, avec des conséquences potentielles sur leur santé. Par ailleurs, les espaces dans les écoles sont souvent utilisés principalement par les garçons. L'objectif n'est pas d'atteindre une parité hommes-femmes dans tous les clubs ou sports, mais plutôt d'encourager les clubs subventionnés par la Commune à augmenter la participation féminine. Quant aux clubs non subventionnés, la Commune pourrait les contacter et les soutenir dans cette démarche. En général, il s'agit de proposer des activités variées qui encouragent la pratique sportive chez les filles, tout en évitant le décrochage des adolescents. Par exemple, il pourrait être envisagé d'offrir des sports scolaires facultatifs ou des activités différentes dans les préaux, afin de créer des espaces pour des groupes qui ne les occupent pas habituellement.

Mme Turgut Bandelier relève en préambule que le 11 octobre a eu lieu la Journée internationale des filles. La question que soulève cette motion est celle de l'allocation des deniers publics dans une politique publique que Mme Turgut Bandelier sait être chère au Conseil administratif et à l'ensemble des conseillers municipaux. La motion est relativement consensuelle. Le Conseil municipal a régulièrement parlé du sujet, qui ne fait pas véritablement l'objet de clivages politiques, selon Mme Turgut Bandelier. Ce que souhaitent les motionnaires, c'est inscrire ces éléments dans la politique publique qui se développera ces prochaines années. À quelques mois d'une nouvelle législature, il s'agirait d'un signal montrant que la commune de Carouge, qui est en avance sur de nombreux sujets, considère que celui-ci est aussi une priorité publique.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Mme Châtelain signale que le groupe PDC-Vert'libéraux propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif. En effet, il considère qu'il s'agit en premier lieu d'une problématique d'infrastructures et de budget. Il fait confiance à la magistrate en charge des sports pour traiter la motion de manière adéquate.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 27 oui, 1 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Châtelain mentionne que le groupe PDC-Vert'libéraux encourage le sport sous toutes ses formes et est particulièrement sensible à l'égalité hommes-femmes. Le libellé de la motion a toutefois quelque peu interpellé, voire heurté certaines personnes parce qu'il semble entraîner une discrimination envers les hommes. La pratique du sport doit

être encouragée pour tous – les petits, les grands, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les hommes –, et non pas uniquement pour les femmes et les adolescents. Par ailleurs, la première invite, qui demande d'intégrer dans le contrat de prestations d'un club subventionné un objectif de hausse des adhésions féminines, paraît irréalisable et trop contraignante pour les clubs, sans compter les problèmes d'infrastructures et de budget. Il semble également important de faire attention à ne pas aller trop loin en voulant tout réglementer, même si la motion part certes d'une bonne intention car l'égalité entre hommes et femmes est effectivement importante. Aller trop loin peut contribuer à s'enfermer dans des règlements qui aboutissent finalement à une perte de liberté et qui créent même d'autres inégalités qui se répercuteront à plusieurs niveaux. Par exemple, si la Commune contraint les clubs qui comptent plus d'hommes à avoir plus de femmes, va-t-elle contraindre les clubs qui comptent plus de femmes à avoir plus d'hommes ? Chacun et chacune a une constitution différente. Des femmes préfèrent la danse, des hommes préfèrent les sports de combat. Par égalité de traitement, il faudrait alors imposer la parité hommes-femmes dans tous les clubs, et pas uniquement aux clubs qui comptent plus d'hommes. Le groupe PDC-Vert/libéraux invite le Conseil administratif à être attentif à ce risque.

M. Lauret ne répétera pas les pourcentages mentionnés par la motion. Il ne pense pas que la motion implique une discrimination envers les hommes. Le constat est réel : les jeunes adolescentes et les femmes sont bien plus touchées et arrêtent plus souvent la pratique du sport que les hommes. Les raisons sont certainement multiples, mais libérer les entraves à l'accès au sport est nécessaire. Force est aussi de constater que cette situation s'applique encore davantage aux filles issues de l'immigration. M. Lauret souligne qu'il est important que les jeunes femmes pratiquent du sport, pour leur santé comme pour le développement de leur personnalité, afin de poser les bases d'une pratique sportive tout au long de leur vie. Malgré quelques éléments encore à mettre en place, la politique de la Commune va dans la bonne direction. Le sport pour tous est aussi une priorité pour les habitants de la commune. En conclusion, le parti socialiste soutiendra la motion.

M. Kupferschmid fait part d'une coquille dans le titre, puisque la motion vise non seulement les adolescents mais aussi, bien sûr, les adolescentes. Ensuite, dans la mesure où des contrats de prestations existent déjà avec certains clubs, il semble possible d'y intégrer des objectifs, évidemment négociés, et de réaliser un certain suivi. Les contrats de prestations posent un cadre et des objectifs. Pourquoi ne pas négocier avec les groupements que la Commune subventionne également des objectifs liés à la part des adhérentes ? Par ailleurs, M. Kupferschmid s'attendait à l'argument selon lequel il faudra augmenter la part d'hommes dans les clubs qui comptent beaucoup de femmes. Le bon sens devra prévaloir dans l'application de cette motion. La motion n'a pas l'intention d'imposer des parités partout et à tout prix, mais de faire évoluer progressivement la situation.

Mme Lammar apporte une précision. Aujourd'hui, tous les clubs ne sont pas conventionnés. Ceux qui le sont ont une convention d'une certaine durée. Modifier un paramètre de la convention entraînera sans aucun doute une conséquence financière puisque les clubs ne manqueront pas de relever qu'ils n'ont ni les infrastructures suffisantes – plusieurs clubs se plaignent déjà d'un manque d'infrastructures – ni le subventionnement suffisant pour intégrer davantage de membres. Mme Lammar ira volontiers discuter avec les clubs, mais le Conseil municipal doit être conscient que ces éléments auront certainement un impact au niveau des infrastructures et au niveau financier.

Mme Uldry relève d'abord que la deuxième invite correspond à la motion « Fête du sport et de la santé » qu'elle avait déposée et qui vise la promotion du sport et de la santé. Puis

elle signale, pour s'être renseignée auprès d'Activ Fitness, que les clubs de fitness comptent environ 50% d'hommes et 50% de femmes, même si l'on trouve une majorité de femmes dans les cours collectifs et une majorité d'hommes à la musculation. Cet été, Mme Uldry a pu constater qu'une grande majorité de femmes participent aux cours offerts par la ville de Genève à la Canopée. Tous les âges sont concernés, aussi bien à la Canopée ou dans les fitness. Au Bout-du-Monde, autant de filles que de garçons pratiquent l'athlétisme et la course, avec le club Stade Genève. La Fédération de gymnastique de Carouge comporte 90% de femmes. Mme Uldry ajoute que certaines femmes et adolescentes carougeoises font peut-être des activités sportives dans d'autres communes. Elles peuvent aussi exercer une activité en dehors des clubs, comme la course à pied, du Pilates ou du yoga dans des cabinets de physiothérapie. Enfin, Mme Uldry remarque que la motion parle des femmes et des adolescents. Les motionnaires ont-ils pensé à toutes les personnes qui ne s'identifient ni comme une femme ni comme un homme, qui ne sont pas cisgenres, c'est-à-dire les non-binaires, les transgenres et les iels ? Ces personnes ont aussi le droit de pratiquer un sport. Dans quelle catégorie la Commune les mettra-t-elle ?

Selon M. Baertschi, la motion est légitime. La Commune pourra effectivement agir à travers les contrats de prestations. Il cite le domaine de la natation. Si, pour la natation en tant que telle, il ne semble pas y avoir plus d'hommes que de femmes membres du club, en revanche il s'agit d'un problème pour le waterpolo. Les partis politiques qui ont accepté la construction de la nouvelle piscine ont permis au club d'avoir une équipe féminine de waterpolo, quand la piscine sera terminée, dans trois ans. Ce propos illustre le fait que ce n'est pas nécessairement en énumérant les problèmes qu'on les résout. Parfois, des opportunités se présentent et il faut les saisir.

Mme Merle souligne qu'ils sont tous ici convaincus des bonnes intentions contenues dans la motion, mais quelques fois l'enfer est pavé de bonnes intentions. Elle souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur certains éléments de la motion qui la préoccupent. Elle évoque d'abord la liberté associative. Même si elles sont subventionnées, les associations sportives sont des entités autonomes. Elles ont le droit de définir leurs propres objectifs et de gérer leur fonctionnement. Leur imposer un quota d'adhérentes féminines pourrait être perçu comme une atteinte à cette liberté. Mme Merle en vient ensuite à la difficulté de fixer des quotas précis et de les mettre en œuvre d'une manière équitable. Il faut en effet tenir compte de nombreux paramètres, comme le nombre d'adhérents, les spécificités de chaque sport, les contraintes liées aux infrastructures. Puis, selon Mme Merle, plutôt que de parler de quotas avec les associations que la Commune soutient, il est important de parler de la qualité des projets. Les critères d'attribution des subventions doivent privilégier la qualité des projets sportifs plutôt que la simple augmentation du nombre d'adhérentes féminines. Enfin, Mme Merle mentionne le risque de discrimination positive soulevé par Mme Châtelain. En conclusion, elle considère que, dans l'approche que le Conseil administratif adoptera avec les associations, il serait plus pertinent d'aider celles-ci à mettre en place des actions globales pour promouvoir le sport féminin, comme des campagnes de communication ciblées, des offres d'initiation ou des partenariats avec des écoles, sans mettre de contraintes et sans lier l'aide financière à des objectifs quantitatifs.

Mme Turgut Bandelier revient sur quelques éléments évoqués ce soir. Nous sommes en 2024, au sein d'un Conseil municipal. Le groupe des Verts ne fait pas des bonnes intentions, il dépose une motion qui reflète des réalités. Ces réalités sont quantifiées, sur la base de chiffres fournis par l'administration fédérale. La ville de Carouge mène des politiques publiques et subventionne des associations qui réalisent un travail remarquable. Mme Turgut Bandelier a toujours affirmé, dans les commissions dans lesquelles elle a siégé, qu'elle admirait le travail réalisé par le Conseil administratif et les associations et le dialogue avec ces dernières. Aujourd'hui, sur la base des chiffres fournis

par l'administration fédérale, les motionnaires ont constaté une sous-représentation d'un groupe de la population. Le but de la motion est d'inciter les associations à augmenter la part de leurs adhérentes. Le contrat de prestations est un levier important, mais il ne s'agit en aucun de faire un chantage en disant aux associations que, si elles n'augmentent pas le nombre de filles qui en sont membres, elles ne percevront plus de subventions. Le Conseil municipal est bien plus intelligent que cela. Et il n'y a aucune défiance à l'encontre du Conseil administratif. Actuellement, les femmes et les jeunes filles sont sous-représentées dans certains sports. Mme Turgut Bandelier répète que le 11 octobre a eu lieu la Journée internationale des jeunes filles. Cette motion est loin d'être simplement une bonne intention. Elle porte sur une politique publique. L'argent de la Commune doit servir à favoriser la pratique du sport chez les jeunes filles et les femmes. Mme Turgut Bandelier ne dirait pas c'est une équité qui est visée, mais si la motion permet d'encourager un tiers des filles à pratiquer à nouveau un sport, pour lutter contre l'obésité, pour créer du lien social, elle aura déjà eu un effet positif. Cette motion a un but incitatif et non pas coercitif.

M. Voignier relève que la motion a été prise en considération à l'unanimité, ce qui est déjà positif puisqu'il est arrivé parfois que certains groupes ne veuillent même pas prendre en considération une motion, ce qui l'avait choqué. Non seulement elle a été prise en considération, mais la discussion immédiate en vue d'un renvoi au Conseil administratif a été acceptée. M. Voignier remarque ensuite que certaines interventions de ses préopinants appelaient simplement à ne pas mettre en opposition la femme et l'homme, les filles et les garçons. Autant de garçons que de filles sont touchés par l'obésité, par exemple. C'est la promotion du sport que la Commune doit faire. M. Voignier ajoute que si les filles pratiquent peut-être moins certaines disciplines, d'autres activités sont majoritairement pratiquées par des filles. Comme l'a évoqué Mme Uldry, le Conseil municipal a souhaité promouvoir le sport au moyen de la fête du sport. Dans ce cadre, M. Voignier invite la Commune à être attentive aux sports que les filles n'osent peut-être pas exercer et à leur ouvrir les portes de ces disciplines. M. Voignier ajoute qu'il a parcouru l'étude à laquelle renvoie la motion. Cette étude se base sur un panel de 1'200 enfants âgés de cinq à dix ans, dans toute la Suisse. Elle a été reconduite en 2022 sur 900 enfants. Elle ne porte pas sur une commune en particulier. S'agissant par exemple des préaux scolaires, M. Voignier a encore emmené son petit-fils à l'école à 13h30 aujourd'hui et il peut assurer que la très grande majorité des garçons et des filles jouent ensemble, par exemple à se courir après, comme cela se faisait à l'époque. Si le groupe des Verts déposait une motion pour supprimer les natels et faire en sorte que les enfants continuent à jouer, M. Voignier la voterait volontiers. Mais il prie les motionnaires de ne pas faire un combat femmes-hommes, au niveau déjà des enfants.

M. Kupferschmid souligne que l'intention n'est pas de faire un combat femmes-hommes, mais de mettre en évidence certaines différences et d'aller dans un certain sens. Les invites demandent uniquement « d'étudier la possibilité ». Elles sont raisonnables, en particulier au niveau des contrats de prestations. S'il s'avère que, dans les préaux carougeois, la situation est différente de celle qui a été observée ailleurs, que l'emploi de la surface et les activités sont bien plus équilibrés, le groupe des Verts s'en réjouira. Si le Conseil municipal accepte la motion, M. Kupferschmid ne doute pas que le Conseil administratif l'appliquera de manière pragmatique.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 18 oui, 0 non et 10 abstentions.

8. MOTION MO 045-2024 P : « POINT D'EAU DANS LE PARC DE LA SALLE DES FETES »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu que l'ancienne fontaine derrière le théâtre était très appréciée.

Vu que les fontaines et les canaux sont pris d'assaut pendant la période estivale.

Vu que les habitants du quartier Carouge Est n'ont pas de point d'eau proche pour les petits.

Vu qu'il y a de la place dans le parc à côté du jeu d'eau déjà en place.

Vu la fréquentation du parc.

Vu qu'il y a l'ECPS Baron à proximité.

Vu qu'il est régulièrement demandé des îlots de fraîcheur par tous les groupes de ce CM.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de mettre un point d'eau dans le parc derrière la salle des fêtes (jet d'eau ou fontaine).

Avoir une réflexion sur la réutilisation de l'eau pour le jeu d'eau déjà en place.

Le Groupe PLR

Carouge, le 10 octobre 2024

Mme Uldry rappelle qu'à l'époque, une fontaine se trouvait à proximité du théâtre. Il s'agissait d'un bassin carré, rouge et noir, avec très peu d'eau. Dans le cadre du projet de construction du théâtre, elle avait demandé s'il serait possible de remettre une fontaine de ce type, que les mamans utilisaient souvent pour les enfants trop petits pour aller aux canaux ou aux fontaines des Tours. La réponse avait été négative, parce que le théâtre allait prendre l'entier de l'espace. Il se trouve que, dans le parc voisin de la salle des fêtes, un jeu d'eau a été installé et qu'entre celui-ci et l'arbre à proximité, la place est suffisante pour remettre cette fontaine, si elle a été conservée, ou une fontaine de ce type, pour que les petits enfants puissent à nouveau se baigner dans le périmètre en été. Un système de récupération de l'eau pourrait peut-être même être envisagé avec le jeu d'eau déjà en place.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Etienne indique que le parti socialiste propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif. En effet, il rappelle que le Conseil municipal a voté une délibération présentée par le Conseil administratif, pour la « création de points d'eau et de zones d'ombrage sur les places de jeux ». L'étude est en cours et le Conseil administratif a

certainement, dans sa grande sagesse, identifié ce lieu, où y portera une attention particulière à la suite de la présente motion. Il sera cependant nécessaire de spécifier ce que la motion demande précisément, puisqu'elle mentionne un « jet d'eau ou fontaine ». M. Etienne a même entendu le terme « jeu d'eau ». Or, pour que les enfants puissent jouer avec l'eau, il faut un réceptacle, pour éviter que l'eau mélangée à la terre ne transforme l'endroit en une gouille. L'installation devra donc être entretenue par les services de la Commune. Par ailleurs, M. Etienne relève que ce parc comporte déjà une fontaine écopotable, ainsi que quatre espaces de jeux. A titre personnel, il considère qu'il reste très peu de zone d'herbe, et que celle-ci sera encore grignotée si un jeu d'eau est installé – mais c'est une réflexion qu'il laisse au Conseil administratif dans l'hypothèse où le Conseil municipal accepte de lui renvoyer la motion.

Mme Uldry souligne qu'il ne s'agit pas d'une fontaine, d'où l'on peut boire. La fontaine à laquelle elle faisait référence était un grand carré noir et rouge, avec un fond d'eau, situé derrière le théâtre de l'époque. C'était une fontaine décorative, d'où l'on ne buvait pas, mais les parents se l'étaient appropriée pour rafraîchir leurs bambins en été. La motion demande une fontaine du même type, et non pas un jeu d'eau. Par ailleurs, si elle mentionne un jet d'eau, c'est parce que, dans le cadre du réaménagement de la place de Sardaigne, Mme Lammar avait proposé de petits jets d'eau. Mme Uldry pensait éventuellement à une telle installation ici, mais on lui a expliqué que cela coûtait cher et était compliqué. Encore une fois, il est simplement proposé de remettre la fontaine rouge et noire, si elle existe encore, ou une fontaine plus petite mais dont l'eau n'est pas destinée à être bue, et où les jeunes enfants peuvent se rafraîchir.

Mme Lammar souligne que la fontaine à laquelle Mme Uldry fait référence n'était pas une pataugeoire. Des parents laissaient peut-être leurs petits enfants s'y rafraîchir, mais ceux-ci n'auraient pas dû y accéder car la fontaine ne respectait pas les normes des pataugeoires. Si le Conseil municipal souhaite installer une pataugeoire, il faudra appliquer les normes en vigueur. Mme Lammar n'a pas à s'exprimer sur la volonté du Conseil municipal, mais elle tenait à relever, sachant qu'un certain nombre de fontaines ont été transformées en pataugeoires à Carouge, que des normes particulières doivent être respectées.

M. Voignier est favorable au renvoi en commission puisque plusieurs motions ont été faites sur ce sujet. Juste avant l'été, le Conseil municipal avait renvoyé en commission une motion, sauf erreur du groupe des Verts, qui demandait des points d'eau pour l'été. Il s'agit de lier ces différents éléments et d'en discuter en commission. A cet égard, M. Voignier constate que le Conseil municipal n'arrive pas à s'entendre sur la terminologie. Renvoyer la motion directement au Conseil administratif signifierait que les membres du Conseil municipal feraient des recommandations sans s'être mis d'accord sur la terminologie à appliquer. Un renvoi en commission permettra de discuter notamment de ce point. M. Voignier revient ensuite sur la remarque de Mme Lammar, selon laquelle il ne faut pas mélanger pataugeoire et fontaine. La fontaine avait peut-être été utilisée d'une façon différente que celle qui était initialement prévue, mais force est de constater que les Carougeois se l'étaient appropriée pour un usage différent.

Mme Molinari précise qu'une commission sera convoquée vraisemblablement au mois de janvier – les calendriers sont en effet chargés – au sujet de la motion qui avait été déposée par le groupe des Verts au mois de juin. Elle insiste sur le fait que, s'il s'agit d'une pataugeoire, comme Mme Uldry semble l'évoquer, d'autres critères s'appliquent. Les normes sont devenues extrêmement strictes, comme elle a pu l'expliquer au Conseil municipal dans le cadre des discussions sur les bassins des Promenades. Même en présence d'un petit fond d'eau, dès lors qu'un enfant peut ingérer cette eau, des normes particulières s'appliquent. Cela dit, quelle que soit la décision du Conseil municipal sur le

renvoi de la motion, celle-ci entre, selon Mme Molinari, dans le cadre de la réflexion plus globale sur les points d'eau, laquelle sera traitée en commission.

Si le renvoi en commission est voté, M. Kupferschmid trouverait pertinent que les deux motions soient traitées simultanément, pour que le Conseil municipal ait une vision globale, plutôt qu'une vision limitée au point d'eau derrière la salle des fêtes, sans considérer les besoins en points d'eau dans les différents quartiers.

M. Etienne rappelle que la motion qui avait été déposée avant l'été était cosignée par les Verts et par le parti socialiste, qui a le souci de développer les points d'eau dans la commune. Pour rappel également, la fontaine qui était située à l'arrière du théâtre était issue d'un concours. Il s'agissait plutôt d'une œuvre d'art. Certes, la profondeur de l'eau était inférieure à 20 centimètres, ce qui permettait d'éviter le risque de noyade. Mais la surveillance des parents restait nécessaire puisque ce miroir d'eau avec une certaine hauteur.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 20 non, 6 oui et 2 abstentions.

Le Président constate que la motion est renvoyée en commission Entretien du domaine public. Il ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Turgut Bandelier avait déjà recommandé, pour la motion cosignée par le parti socialiste et les Verts, de se renseigner sur les installations de ce type dans d'autres communes. Elle réitère cette recommandation pour la présente motion, puisque les deux objets seront liés en commission.

M. Kupferschmid recommande formellement que les deux motions soient traitées dans la même commission, pour avoir un point de vue global sur la question.

Puisqu'il s'agit d'installer un point d'eau dans un parc, M. Etienne souhaite la présence d'un représentant du service des espaces verts de la commune de Carouge afin de donner à la commission toutes les indications nécessaires sur un tel projet et exposer les éventuels problèmes relatifs à l'entretien.

M. Voignier ne voulait pas commettre un crime de lèse-majesté en mentionnant que la motion avait été déposée par le groupe des Verts. Il présente ses excuses au groupe socialiste, qui semble désobligé par cet oubli. Par ailleurs, il souhaite, comme son préopinant, que les deux motions soient liées afin que la commission ait une vision globale.

Puisqu'il serait possible que le point d'eau discuté ce soir s'apparente à une pataugeoire, Mme Bertholon recommande de présenter en commission les normes de sécurité et d'hygiène qui s'appliquent à ce type d'usage.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITION PE 018-2024 P : « POUR LA CREATION DE LOGEMENTS AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES AGEES (I.E.P.A) DANS NOTRE COMMUNE »

Le Président rappelle que le Conseil municipal avait abordé cette pétition lors de sa dernière séance, mais en avait suspendu le traitement. Pour rappel également, la pétition, munie de 380 signatures, avait été envoyée à la Mairie de Carouge le 26 août 2024 et adressée au Conseil municipal. M. Voignier avait demandé des précisions sur ses auteurs. Le Président confirme ce soir qu'aussi bien les initiants que la grande majorité des signataires sont des habitants de la commune. Cette information ayant été apportée, il propose de poursuivre le traitement de cet objet. Dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Meyer remarque que la pétition demande un changement de la politique relative aux personnes âgées, changement qui s'est déjà produit dans plusieurs communes du canton. Il s'agit d'une pratique connue. M. Meyer mentionne par exemple que, dans le cadre du comité de l'EMS Drize, qui regroupe notamment Troinex et Carouge, la commune de Troinex a présenté un projet de vingt appartements sur son territoire et a demandé si la ville de Carouge serait intéressée à se joindre à ce projet. Si le Conseil municipal souhaite donner suite à la pétition, c'est une décision importante qu'il prendrait. Dans ce sens, la commission des Pétitions n'est peut-être pas le bon lieu pour en parler.

Le Président relève que le Conseil municipal s'est déjà prononcé sur le renvoi en commission des Pétitions.

Selon M. Voignier, il s'agit surtout d'informer les pétitionnaires sur le fonctionnement d'un IEPA et les exigences en la matière. Carouge a la chance d'avoir une fondation qui possède deux IEPA, l'un à la rue Vautier et l'autre à la route de Saint-Julien. Elle a également des EMS de qualité, avec un taux d'occupation de presque 98,8%. Les exigences relatives aux IEPA sont extrêmement complexes. Il serait par exemple impossible d'en ouvrir un aujourd'hui avec aussi peu d'appartements que celui de la rue Vautier, pour une question de rentabilité. M. Voignier recommande d'inviter en commission une personne qui puisse expliquer ces exigences, ainsi qu'un représentant de l'Imad, qui s'occupe de l'IEPA de la rue Vautier. En effet, les personnes qui souhaitent habiter dans un IEPA doivent remplir des critères bien précis. Si la commission reçoit les pétitionnaires, elle doit s'entourer de personnes compétentes, aptes à apporter des réponses aussi bien sur la construction d'un IEPA que sur les conditions d'entrée.

M. Baertschi abonde dans le sens de M. Voignier. Il ne s'agit pas de savoir ce qui se passe dans les autres communes, mais d'inviter des représentants de l'Imad et d'un IEPA, puisque la Commune a la chance d'en avoir deux sur son territoire. La pétition est légitime. M. Baertschi regrette toutefois qu'elle soit anonymisée. Il faut par ailleurs savoir que Carouge manque de logements pour les jeunes en rupture. Elle manque de logements pour la population en général. La pétition porte sur une catégorie de la population en

particulier. Encore une fois, elle a sa raison d'être, et la discussion aura lieu en commission.

Mme Turgut Bandelier suggère d'inviter un représentant du service des affaires sociales, qui pourra compléter le propos de l'Imad et donner un aperçu de la situation sur la Commune et éventuellement des demandes. Elle rappelle qu'il y a quelque temps, une présentation sur les jeunes de Carouge avait été faite en commission des Affaires sociales avait eu. C'est peut-être l'occasion d'avoir une telle présentation, dans un format réduit, sur les personnes âgées de Carouge et leurs besoins.

M. Ducellier souligne que, pour construire un immeuble, il faut un terrain. Or, la Commune n'a pas de terrain. Avant de donner de faux espoirs aux pétitionnaires, il faudrait donc réfléchir à l'emplacement sur lequel un tel ouvrage pourrait être réalisé. Par ailleurs, M. Ducellier propose de contacter le département de la santé pour connaître la planification cantonale, sachant que de nombreux privés prévoient de réaliser des IEPA à Carouge ou aux alentours de Carouge.

M. Morex est actuellement le vice-président de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées, après en avoir été le président. Il a participé à la création de l'IEPA de Vigne-Rouge. La Commune ne peut pas décider d'un claquement de doigt qu'elle va créer un IEPA. Comme l'a relevé M. Ducellier, elle doit d'abord avoir un terrain. Puis viennent toutes les contraintes imposées par le Canton. Or, actuellement, Carouge manque de terrain. Lors de la précédente séance du Conseil municipal, M. Morex avait déjà signalé que, lorsqu'il était président de la fondation, la Ville de Carouge avait été invitée à faire son possible pour qu'un IEPA puisse être créé dans le quartier Grosselin. Cela fait donc des années que le dossier est entre les mains de la Commune. Il ne sert à rien de faire des pétitions. La Commune doit faire le nécessaire auprès du Canton pour obtenir l'autorisation de construire un IEPA dans le quartier Grosselin.

M. Prod'hom rappelle que l'Etat de Genève dispose d'une cinquième fondation immobilière de droit public, la Fondation René et Kate Block, dont la mission est de construire des IEPA dans le canton. Pour répondre aux pétitionnaires, M. Prod'hom recommande au Conseil administratif de contacter cette fondation, afin de savoir si elle a des projets dans le secteur du PAV.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Fraomene à la question orale de Mme Sana-Oppliger concernant la journée à la piscine des écolière et écoliers carougeois de 8P

J'ai le plaisir de répondre à la question ouverte de Mme Céline Sana-Oppliger, soumise lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin dernier, relative à la journée piscine pour les écoliers en 2025.

Le Service des affaires sociales et le secteur des manifestations travaillent en ce moment à la programmation des animations et recherchent des solutions attractives en vue de trouver une alternative à la journée piscine du vendredi pour les élèves de 8P, en 2025 et 2026.

Je ne manquerai pas d'informer les membres du Conseil municipal dès que les animations pour l'édition 2025 de la fête des écoles seront finalisées. Je vous remercie pour votre compréhension.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 055-2024 de M. Kupferschmid intitulée « Feux asservis à la vitesse »

Je vous remercie pour cette question, en effet le respect de la vitesse de circulation visant à davantage de sécurité et la réduction des effets néfastes sur la santé, dont le bruit, fait partie de mes priorités.

Votre question a été portée à la connaissance de l'OCT, les feux de signalisation étant gérés par le Canton. Voici les éléments de réponse amenés :

Ce genre de feux existaient sur le canton il y a quelques années, mais ils ont été démontés vers 2007-2008 suite à une jurisprudence, après un accident mortel vers Zurich. Ce genre de feux existent en effet en France voisine, mais souvent en approche de localité dans des contextes moins urbains que Carouge.

De plus, l'OSR (art. 71 al. 3) indique que :

« Les signaux lumineux doivent empêcher la rencontre de véhicules venant de directions différentes » et « peuvent être munis de dispositifs complémentaires destinés à certains usagers de la route, par exemple de poussoirs à l'usage des piétons ou des cyclistes ».

Ils ne devraient donc pas être utilisés à des fins de modération de vitesse. Pour contrecarrer les excès de vitesse, il convient d'utiliser d'autres moyens comme des radars ou des aménagements.

En ce qui concerne les contrôles de vitesse, à l'aide de radars fixes ou mobiles, ils sont du ressort de l'Unité routière de la Police cantonale.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 057-2023 de M. Baertschi intitulée « Prévisions d'entretien de la voie verte d'agglomération »

Lors de la phase d'étude, une charte d'aménagement a été établie entre la Ville de Carouge et la Ville de Genève afin d'assurer une continuité esthétique et fonctionnelle sur les deux tronçons concernés (Orpailleurs et Cheval-Blanc).

Pour le tronçon carougeois, le choix des revêtements a été guidé par les recommandations existantes en matière de circulation à vélo et déjà pratiqué positivement dans le canton. Ainsi, un revêtement bitumineux de type Colclair a été retenu pour la piste cyclable, offrant une surface lisse et adaptée aux cyclistes. Pour les cheminements piétons, un revêtement calcaire semi-stabilisé et perméable de type Enverr'paq a été sélectionné afin d'assurer un aspect naturel et une intégration paysagère cohérente.

Le coût d'entretien de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) est assuré par le personnel du service voirie, espaces verts et matériel (SVEM).

Concernant les phénomènes climatiques extrêmes (et au-delà de ceux en relation aux éventuels débordements de l'Arve), une réflexion sur la création d'une ligne ad hoc est en cours.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 054-2024 de Mme Turgut Bandelier intitulée « Subvention en faveur de la Fondation Sainte-Croix »

J'ai le plaisir de répondre à votre question soumise lors du Conseil municipal du 20 juin dernier, concernant l'exonération fiscale au sens de l'impôt des associations et fondations.

Je vous confirme que la fondation Sainte-Croix bénéficie effectivement de cette exonération.

Pour information, la copie de l'exonération fiscale datée du 30 janvier 2023 par l'AFC, a été envoyée au Service Financier par la Fondation, qui a autorisé le partage de cette information au Conseil Municipal.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de Mme Turgut Bandelier concernant la signalétique d'interdiction des chiens dans certains parcs

Je vous remercie pour votre vigilance sur ce sujet. Chaque parc public de la commune est équipé d'une signalétique claire rappelant l'interdiction d'accès aux chiens dans les zones concernées. Afin de nous assurer que cette signalisation est bien en place et conforme, une tournée de contrôle a récemment été organisée par nos services. Cette tournée a permis de vérifier que tous les panneaux sont en ordre et correctement positionnés. Nous continuerons à surveiller régulièrement la situation pour garantir que ces panneaux restent bien visibles et en bon état.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Baertschi concernant les inondations survenues à la rue Ancienne lors des derniers orages violents

Tout d'abord, je confirme avoir été informée des incidents d'inondations affectant des caves de bâtiments situés dans la première partie de la rue Ancienne. Les phénomènes météorologiques extrêmes qui se multiplient, avec des précipitations très importantes sur un laps de temps très court, poussent à la limite les capacités des canalisations lors de ces épisodes. A cela s'ajoute vraisemblablement des phénomènes de refoulement dans les réseaux d'évacuation qui amplifient les effets des pluies.

Suite aux signalements de quelques habitants ou propriétaires du secteur, des prospections à l'aide d'un robot caméra ont été menées, cela afin d'évaluer l'état du réseau dans cette zone et identifier les éventuelles options techniques possibles dans le réseau actuel. A noter aussi que ce dernier est déjà dimensionné avec une capacité importante et qu'il se situe dans un secteur d'intervention complexe en relation notamment au passage du tram. Des mesures à mettre en œuvre pourraient par exemple inclure des interventions de réfection ou l'installation de pompes de refoulement supplémentaires pour limiter les débordements en cas de très fortes pluies.

En fonction des conclusions de cette étude, des propositions seront faites afin de planifier les travaux éventuellement nécessaires.

Par ailleurs, le service en charge a déjà pris contact avec les quelques personnes qui ont fait état de ce problème à la Ville en les informant des mesures préventives qu'ils pourraient adopter à court terme pour diminuer les impacts éventuels en cas de nouveaux épisodes pluvieux très importants, cela en sachant que chaque raccord privé doit être équipé, conformément à la loi, d'un système anti-retour afin d'éviter des inondations dans les caves.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret intitulée « Espace de récupération cantonal et son ouverture le dimanche »

À partir du 1^{er} octobre 2024, les espaces de récupération cantonaux (ESREC) de Genève ont effectivement rouvert les dimanches et jours fériés. Cette réouverture est cependant assurée jusqu'à la fin de l'année, mais devra être confirmée pour 2025. Initialement, les horaires d'ouverture avaient été réduits en début d'année 2024 en raison d'un manque de financement cantonal. Les ESREC, répartis entre La Praille, Châtillon et Les Chânats, permettent aux habitants de déposer gratuitement leurs déchets ménagers volumineux

(encombrants, ferraille, appareils électroniques) ainsi que des déchets spéciaux (peintures, solvants). Ils complètent ainsi les services communaux comme les écopoints ou la collecte en porte-à-porte.

Le financement de ces infrastructures repose sur le Fonds cantonal pour la gestion des déchets (FCGD), lui-même alimenté par une taxe sur l'incinération des déchets à l'usine des Cheneviers. Selon le communiqué de presse du Conseil d'Etat, ce fonds connaît une baisse de ses recettes, notamment à cause du détournement de déchets vers d'autres installations suisses par des acteurs privés. Cela a fragilisé les finances du fonds et provoqué des restrictions de services.

Une proposition de loi pour obliger le traitement des déchets du canton à l'usine des Cheneviers a été rejetée par le Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat attend désormais la décision du Tribunal fédéral pour clarifier la situation. Des réflexions sont en cours pour stabiliser les financements à long terme et garantir la pérennité des ESREC, et donc leur ouverture le dimanche.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Isabella concernant un marquage rectangulaire à la peinture blanche, à la place Vibert, qui avait ensuite été effacé

Cette place était destinée à du stationnement pour vélos et le coût de l'opération a été de CHF 280.-. Ce montant comprend le marquage au sol et son effacement. Le travail d'évacuation des encombrants n'a pas été spécifiquement chiffré. Le changement intervenu pour rapport au marquage initial s'explique par le fait qu'il a été constaté lors de la pose des arceaux que la dalle était située légèrement plus haut que prévu et que par conséquent, les douilles nécessaires à l'insertion des arceaux risquaient d'avoir un impact sur l'étanchéité de ladite dalle. La distance précise à la dalle ne pouvait malheureusement pas être connue de manière suffisamment précise en amont.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Leitner relative à l'état du revêtement du trottoir à la rue à la rue Montfalcon

Le bitume du trottoir est effectivement relativement fissuré et dégradé. Ce bout de trottoir a fait l'objet en 2011 d'un test qui concernait l'utilisation d'enrobés tièdes, plus écologiques. Il s'agissait d'une technique innovante, encore en phase de développement, bien qu'elle ait déjà été utilisée ailleurs. Cela pourrait expliquer les dégradations actuelles plus rapides que la moyenne. Pour remédier à cette situation, un devis sera réalisé afin d'estimer les coûts des travaux. Plusieurs options de revêtements, y compris avec une finition plus claire, seront étudiées.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Mme Turgut Bandelier : Rénovation de l'école des Pervenches, sécurité des enfants piétons et sécurité lors de la dépose des enfants par les parents cyclistes : demande d'un point de situation

Depuis la rentrée scolaire, la sécurité routière des bâtiments temporaires abritant les enfants de l'école des Pervenches pose un certain nombre de problèmes. Nombreux parents cyclistes, mais également parents piétons rencontrent des difficultés importantes à déposer dans des conditions minimales de sécurité leurs enfants dans l'annexe de l'école des Pervenches. Ces derniers soulignent également les conditions difficiles de travail des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires et la grande dangerosité de leur situation.

Actuellement, il manque un lieu sécurisé, une sorte de dépose-minute pour les vélos et les vélos cargos transportant les enfants. Fortement présents la première quinzaine de la rentrée scolaire, les parents constatent que les agents municipaux le sont moins, alors que l'on sait que la présence de nos municipaux tempère le comportement routier des conducteurs.

- Quels sont les obstacles à la création d'une dépose-minute temporaire le temps des travaux ?
- Quid d'un point de situation sécuritaire routier autour de cette école ?

Mme Turgut Bandelier : Santé Escalade 2024, école Jacques-Dalphin, GIAP : on marche sur la tête ?

Comment expliquer que les enfants participant au programme Santé Escalade 2024 (il s'agit d'environ une centaine d'enfants allant de la 3P à la 8P) ont été déplacés de l'école Jacques-Dalphin à l'espace Grosselin, compliquant grandement le travail des parents bénévoles ?

Actuellement encadrés par les parents bénévoles, les enfants doivent affronter le trafic, se déplacer à l'espace Grosselin, se changer, partir s'entraîner dans un milieu urbain entre les voitures, revenir à l'espace Grosselin, manger et ensuite sont interdits de revenir dans l'espace de l'école pendant le temps du parascolaire.

Pourquoi l'école ne sert-elle plus de lieu de départ et d'arrivée, comme ce fut le cas les années précédentes ?

Pourquoi les enfants des années précédentes devaient-ils manger alors qu'il pleuvait et ne pouvaient pas s'abriter au sein de l'école dans la classe de rythmique ? Certains parents ont dû apporter des sèche-cheveux pour éviter que les enfants retournent mouillés en classe.

Par ailleurs, comment expliquer que les sandwiches proposés par le prestataire Novae sont tout simplement immangeables (et ce pour ne pas utiliser un autre mot), alors que la nourriture de qualité est essentielle pour affronter un après-midi d'école ?

Alors qu'environ 15% des enfants en Suisse sont touchés par le surpoids et l'obésité, pourquoi ce ne sont pas tous les enfants de Jacques-Dalphin et des écoles primaires carougeoises qui participent à ce programme de huit entraînements de marche et de course qui permet aux enfants de bouger et de participer à l'une des plus belles fêtes sportives d'Europe, qui est la course de l'Escalade ?

Quid de la position de la commune de Carouge sur cette question ?

Mme Turgut Bandelier : Quand on aime, on ne compte pas

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Sainte-Croix, l'église est actuellement emballée et un des prestataires a mis une toile publicitaire sur une des faces de l'église, celle qui donne sur la place de Sardaigne.

Ma question est de savoir pourquoi cette unique entreprise utilise cet espace et, surtout, au vu du montant de CHF 500'000.- voté sur le siège sans renvoi en commission, pourquoi la commune n'utilise-t-elle pas cet espace pour la promotion de ses activités.

Mme Sana-Oppliger : Gestion des équipes féminines au sein d'Etoile Carouge FC

Plusieurs parents de jeunes filles inscrites dans les équipes féminines d'Etoile Carouge se sont plaints de la gestion des équipes FF12 et FF15.

Pour mémoire, par réponse du 17 janvier 2024 à une question de Mme Julide Turgut Bandelier sur la part investie par la Commune dans le sport pour les jeunes filles, le Conseil administratif a exposé, s'agissant d'Etoile Carouge FC, que ce club recevait une subvention annuelle dédiée au football féminin de CHF 7'000.- et qu'à la suite des négociations entre la Ville de Carouge et Servette FC Chênois féminin, le club avait obtenu un montant de CHF 25'000.- au titre de soutien au développement du football féminin pour la saison 2022-2023 et de CHF 50'000.- pour la saison 2023-2024.

Lors des deux dernières saisons, la gestion des équipes féminines a, semble-t-il, été assez chaotique, notamment s'agissant des entraîneurs. Alors que les équipes masculines bénéficient chacune de deux entraîneurs réguliers, cela n'a pas toujours été le cas des équipes féminines, qui n'ont parfois eu qu'un entraîneur, des entraîneurs qui font la navette entre les deux équipes féminines, laissant l'autre équipe sans entraîneur, voire avec qu'un entraîneur. Ces changements et ce mode de fonctionnement ont un impact sur la motivation des jeunes filles, mais aussi sur leur progression.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- Comment est utilisée la subvention annuelle de CHF 7'000.- ?
- Comment ont été utilisées les subventions de CHF 25'000.- et de CHF 50'000.- ?
- Comment le club explique-t-il ce qui se passe avec la gestion des équipes féminines ?
- Quelles sont les solutions envisagées par le club pour continuer à motiver les filles à venir jouer en son sein ?

M. Baertschi : Fond intercommunal d'équipement

Une annonce récente faite par l'Etat dans le cadre du développement du projet des Cherpines indique que 75% des coûts de réalisation des routes communales de ce secteur pourraient être pris en charge par ce fonds.

Le Conseil administratif peut-il me renseigner sur la possibilité de faire appel à ce fonds pour des projets de développement en cours, tel l'Etoile, ou prévisibles à très court terme, comme la Marbrerie ?

Questions orales

M. Isabella : APM

Samedi 21 septembre, après la visite de l'aéroport, à laquelle les conseillers municipaux de Carouge ont brillé par leur absence (ils étaient trois sur trente-trois), M. Isabella s'est rendu à la manifestation « Journée de la police » à Palexpo. Un stand était dédié aux polices municipales du canton sur lequel deux agents de la commune de Carouge étaient présents afin d'animer une présentation des premiers secours. En discutant avec eux, il est ressorti que leur stand avait beaucoup de succès. M. Isabella tient à les féliciter et à les remercier pour leur motivation et leur engagement à cette occasion, dans le cadre d'une activité qui sort de leurs tâches quotidiennes. Ses questions sont les suivantes. Un retour a-t-il été effectué auprès du chef de poste et du magistrat délégué ? Par ailleurs, des activités de prévention sont-elles envisagées dans les différents quartiers de Carouge à la suite de cette expérience positive à Palexpo ?

M. Fraomene transmettra les remerciements de M. Isabella au service de la police municipale. Cette « Journée de la police » a effectivement été un succès, avec environ 5'500 visiteurs confirmés par le chargé de communication de la police. Comme huit communes réunissaient leurs agents de police municipale, il n'est pas possible de quantifier de manière plus ciblée les raisons pour lesquelles les personnes sont venues sur le stand (pour des informations, pour la formation, etc.). Les répercussions de cette manifestation seront concrètement connues lors des journées d'inscription aux tests physiques et aux tests de français. La ville de Carouge a d'ores et déjà été approchée pour l'édition 2025 et a confirmé son intention d'y participer, au vu de l'intérêt manifesté par le public. La police municipale de Carouge présentait les premiers secours tactiques. La formation a été suivie par les agents en début d'année. Carouge est la seule commune genevoise à bénéficier d'agents formés dans ce domaine, ce qui explique aussi le succès du stand. Concernant la deuxième question de M. Isabella, une réflexion est en cours sur des actions dans les quartiers, mais qui ne concerneraient pas spécifiquement les premiers secours tactiques. Il s'agirait de promouvoir et changer l'image que les citoyens ont de la police municipale, avec différentes actions en divers points stratégiques. M. Fraomene en dira plus au Conseil municipal quand le projet sera abouti.

M. Lauret : Sortie parking Sardaigne

M. Lauret a été interpellé par des usagers du parking et des usagers de la rue Jacques-Dalphin, en particulier des piétons. Il souhaite savoir s'il est possible d'améliorer la visibilité de la sortie du parking de Sardaigne, afin de prioriser la sécurité des piétons, notamment des enfants qui circulent à pied ou à vélo à la sortie de ce parking.

Mme Molinari relève qu'il s'agit d'une question d'aménagement particulièrement compliquée. Les travaux à l'église Sainte-Croix amènent une complexité supplémentaire puisque les échafaudages réduisent encore la partie sur laquelle les piétons peuvent passer. Un miroir a récemment été ajouté pour que les conducteurs puissent bien voir les piétons. Le miroir qui était déjà en place cible, lui, plutôt les voitures qui arrivent, sachant toutefois que, la vitesse étant limitée à 20 km/h, les piétons peuvent en théorie marcher où ils le souhaitent. Mme Molinari ne voit pas quelle pourrait être la solution, au-delà de ce qui a été réalisé avec le miroir. Si M. Lauret a des idées, qu'il n'hésite pas à lui en faire part.

M. Von Burg : Chantier éternel

La question de M. Von Burg concerne un chantier au bout de la route de Drize, juste avant la commune de Troinex. Des travaux, qui étaient annoncés pour deux mois, ont débuté en mai 2023. Ils ont effectivement duré deux mois. Depuis lors, les barrières de chantier sont toujours là et il ne se passe rien. La Commune sait-elle pourquoi ces barrières n'ont pas été retirées, à quel moment il est envisagé de les enlever, respectivement de terminer les travaux qui ne seraient pas terminés ?

Mme Molinari explique que ce chantier, situé juste après le pont, n'est pas sur le territoire de Carouge, mais sur un secteur à cheval entre Plan-les-Ouates et Veyrier. Elle a elle-même été interpellée par une personne récemment à ce propos. Ces travaux semblent être liés à des joints. Quoi qu'il en soit, ils ne se situent pas sur le territoire carougeois.

M. Von Burg invite le Conseil administratif à intervenir auprès de l'Etat pour signaler que de nombreux habitants de Carouge se demandent ce que ces barrières font encore là.

Mme Molinari répond que le Conseil administratif prendra contact avec le Canton dans ce sens. Il s'agit en effet d'une route cantonale.

M. Kupferschmid : Sentiers de l'Arve

Comme d'autres Carougeois, M. Kupferschmid apprécie se promener le long de l'Arve et faire des boucles à ces occasions. Puisqu'il traverse l'Arve, il a constaté que les sentiers de l'autre côté de la rivière sont en très mauvais état. Le sentier situé entre le pont de la Fontenette et le pont du Val d'Arve est coupé plusieurs fois par des troncs d'arbres. Certains tronçons sont raides et en dévers, faisant courir le risque aux promeneurs de glisser dans l'eau. Sur d'autres tronçons, il faut contourner des troncs d'arbre et se retrouver ainsi au bord d'une berge qui s'écroule. Le tronçon au-delà du pont du Val d'Arve est, lui, tout simplement coupé, apparemment parce qu'il serait dangereux de s'y promener. C'est peut-être vrai au moment des crues, mais en l'absence de crues, M. Kupferschmid ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas être emprunté. Enfin, le pont des Artisanes ne peut toujours pas être utilisé par les piétons pour traverser l'Arve. Le passage est bloqué par un grillage et un amas de cailloux. M. Kupferschmid souhaite savoir si le Conseil administratif peut intervenir auprès des instances des communes concernées ou de l'Etat pour que ces sentiers soient correctement entretenus, pour que celui situé au-delà du pont du Val d'Arve soit rouvert et pour que le pont des Artisanes puisse enfin être utilisé par les piétons pour traverser l'Arve.

Mme Molinari explique que l'aménagement est délibérément sauvage, s'agissant de rives particulièrement intéressantes pour la biodiversité. Néanmoins, pour s'être dernièrement baladée sur ce sentier, elle peut confirmer que le cheminement est compliqué. Elle contactera son homologue de la ville de Genève à ce propos. Concernant le pont des Artisanes, quelques marches avaient effectivement été dessinées dans le projet. Toutefois, il ne semble pas être destiné aux piétons – une barrière leur bloque même le passage. Cela dit, Mme Molinari posera la question aux CFF. Une ouverture aux piétons est peut-être envisagée à terme.

M. Baertschi : Cordon lumineux

La question de M. Baertschi est liée au projet que Mme Lammar a évoqué dans ses communications. Les pétitionnaires, parmi lesquels un ancien conseiller administratif, lui ont posé des questions à ce sujet. Ils considèrent qu'en l'occurrence, le mieux est l'ennemi du bien. Un accompagnement en fin d'utilisation leur semblait plus raisonnable que le remplacement de l'ensemble du cordon lumineux. Il s'agit aussi d'une question d'énergie grise. Alors que certains tronçons du cordon fonctionnent encore, remplacer le tout représenterait une forte consommation d'énergie grise. M. Baertschi ajoute qu'il trouve particulier de parler d'externalisation pour le coût du cordon, alors que les coûts des illuminations dans les rues piétonnes, par exemple, ne sont pas externalisés, eux. Il est bien sûr possible de faire les calculs que l'on veut et proposer des projets de délibération d'un montant très conséquent. Mais ce n'était pas ce que souhaitaient les pétitionnaires. M. Baertschi livre ces éléments à la réflexion du Conseil administratif. Le Conseil municipal aura peut-être l'occasion d'en reparler en commission.

Mme Lammar rappelle que le cordon lumineux actuel est extrêmement énergivore. Forte de la volonté des pétitionnaires de maintenir le plus d'endroits possibles illuminés par ce cordon, la ville de Carouge a décidé de proposer le remplacement du cordon lumineux, qui importe à de nombreux habitantes et habitants, ce qui permettra de réduire la consommation énergétique. Mme Lammar ajoute que remplacer les tronçons défectueux du cordon lumineux coûterait non seulement extrêmement cher, mais serait aussi relativement compliqué. Quant à une discussion en commission, elle aura effectivement lieu, quand le Conseil administratif aura déposé un projet de délibération. Dans l'intervalle, Mme Lammar espère que les tronçons défectueux ne seront pas trop nombreux, étant encore précisé que, par le passé, l'entretien du cordon lumineux prenait deux mois.

M. Baertschi prend note de ces remarques, qu'il ne partage pas. Certains chiffres ont été articulés en commission, mais ici Mme Lammar peint le diable sur la muraille – en réalité, c'est une façon d'en finir avec ce cordon lumineux.

Mme Lammar réplique qu'au contraire, l'objectif est de maintenir un cordon lumineux à Carouge, comme le souhaitent les habitantes et habitants, mais avec une consommation énergétique moindre.

M. Baertschi : Chemin de Pinchat

M. Baertschi rappelle que, le 14 septembre 2023, le Conseil municipal a voté la délibération 125-2023 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10 millions pour le chemin de Pinchat. Il s'avère qu'à Veyrier, le chantier a avancé, depuis la construction des Grands Esserts. L'association des Intérêts de Pinchat s'inquiète du fait que le chantier n'a pas encore débuté à Carouge, ce qui pourrait provoquer un certain nombre de problèmes. M. Baertschi souhaite savoir pourquoi la ville de Carouge n'a pas pu ouvrir ne serait-ce qu'une partie du chantier, depuis plus d'une année que la délibération a été votée.

Mme Molinari souligne qu'un projet commence en amont du premier coup de pioche. Elle rappelle en outre que Veyrier a voté le crédit bien avant le Conseil municipal de Carouge. Pour mémoire également, des contraintes d'espace importantes se posent à Carouge. Sans entrer dans le détail, puisque des éléments restent confidentiels, Mme Molinari explique qu'il s'agit de négocier, avec l'office cantonal compétent, des cessions de terrain avec différents riverains du chemin de Pinchat, afin de gagner suffisamment d'espace pour accommoder la nouvelle ligne du BHNS qui descendra des Grands-Esserts. Le projet a bel et bien avancé, puisque plusieurs propriétaires ont désormais donné leur accord, que d'autres sont prêts à le faire, et que les négociations se poursuivent avec d'autres encore. La Commune s'attèle avec beaucoup d'énergie à mener à bien le projet, en collaboration avec le Canton. Mme Molinari est confiante sur le fait que la partie visible de la réalisation du projet, c'est-à-dire le chantier, pourra débiter dès que les négociations seront terminées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h35.